

Le courrier d'annonce

Bien avant que le spectacle ne soit à l'affiche, l'organisateur aura tout à gagner à activer son propre réseau de connaissances en adressant un courrier présentant la manifestation. Il servira aussi à solliciter l'aide de toutes les personnes susceptibles de relayer l'information : élus membres de la commission culturelle de la commune, responsables d'associations, rédacteur en chef du magazine ou du bulletin municipal, enseignants.